Law Reform Commission of Canada

1992-93 Estimates

Part III

Expenditure Plan

The Estimates Documents

The Estimates of the Government of Canada are structured in three Parts. Beginning with an overview of total government spending in Part I, the documents become increasingly more specific. Part II outlines spending according to departments, agencies and programs and contains the proposed wording of the conditions governing spending which Parliament will be asked to approve. The Part III documents provide additional detail on each department and its programs primarily in terms of the results expected for the money spent.

Instructions for obtaining each volume can be found on the order form enclosed with Part II.

©Minister of Supply and Services Canada 1992

Available in Canada through

Associated Bookstores
and other booksellers

or by mail from

Canada Communication Group — Publishing
Ottawa, Canada K1A 0S9

Catalogue No. BT31-2/1993-III-24
ISBN 0-660-57006-8

Printed on recycled paper

Imprimé sur du papier recyclé

1992-93 Estimates

Part III

Law Reform Commission of Canada

Preface

This Expenditure Plan is designed to be used as a reference document, and as such contains several levels of detail to respond to the various needs of its audience.

This Plan is divided into two sections. Section I presents an overview of the Program including a description, information on its background, objectives and planning perspective as well as performance information that form the basis for the resources requested. Section II provides further information on costs and resources as well as special analyses that the reader may require to understand the Program more fully.

Section I is preceded by Spending Authorities from Part II of the Estimates and Volume II of the Public Accounts. This is to provide continuity with other Estimates documents as well as to aid in assessing the Program's financial performance over the past year.

This document is designed to permit easy access to specific information that the reader may require. The table of contents provides a detailed guide to the contents of each section. In addition, references are made throughout the document to allow the reader to find more details on items of particular interest.

Table of Contents

Spending Authorities 4

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates 4
B. Use of 1990-91 Authorities - Volume II of the Public Accounts 5

Section I
Program Overview 6

A. Plans for 1992-93 and Recent Performance 6
   1. Highlights 6
   2. Summary of Financial Requirements 7
B. Review of Financial Performance 8
C. Background 8
   1. Mandate 8
   2. Program Objective 9
   3. Program Description 9
   4. Program Organization for Delivery 10
D. Planning Perspective 12
   1. External Factors Influencing the Program 12
   2. Initiatives 13
   3. Update on Completed Initiatives 14
E. Program Effectiveness 15
F. Performance Information and Resource Justification 18

Section II
Supplementary Information 22

A. Profile of Program Resources 22
   1. Financial Requirements by Object 22
   2. Personnel Requirements 23
   3. Net Cost of Program 24
B. Other Information 24
C. Topical Index 26

Spending Authorities

A. Authorities for 1992-93 - Part II of the Estimates

Financial Requirements by Authority

Vote	(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates	1991-92 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada		
30	Program expenditures	4,515	4,625
(S)	Contributions to employee benefit plans	307	297
	Total Agency	4,822	4,922

Votes - Wording and Amounts

Vote	(dollars)	1992-93 Main Estimates
	Law Reform Commission of Canada	
30	Law Reform Commission of Canada - Program expenditures	4,515,000

Program by Activities

(thousands of dollars)	1992-93 Main Estimates				1991-92 Main Estimates
	Authorized person-years*	Budgetary Operating	Capital	Total	
Law Reform Commission of Canada	36	4,809	13	4,822	4,922
1991-92 Authorized person-years	36				

* See figure 8, page 23 for additional information on person-years.

B. Use of 1990-91 Authorities – Volume II of the Public Accounts

Vote	(dollars)	Main Estimates	Total Available for Use	Actual Use
	Budgetary			
	Law Reform Commission of Canada			
30	Program expenditures	4,562,000	4,786,793	4,502,092
(S)	Contributions to employee benefit plans	279,000	279,000	279,000
	Total Program	4,841,000	5,065,793	4,781,092

Section I
Program Overview

A. Plans for 1992-93 and Recent Performance

1. Highlights

The Law Reform Commission's highlights for 1992-93 and of recent performance are:

- to continue the comprehensive study of the Criminal Code conducted jointly with the Department of Justice and the Ministry of the Solicitor General. Topics to be completed in substantive criminal law are sentencing and preventive justice. The Commission will also assist a subcommittee of the House of Commons Standing Committee on Justice and Solicitor General in its work on the General Part of the Criminal Code. This study was announced in January 1990 by the then Minister of Justice. The Commission has embarked upon a new study on drug offences. In fiscal year 1990-91 the Commission continued its work in the areas not yet covered in the Criminal Code: sexual offences, prostitution and pornography, intellectual property (protection of information) and drug offences.

- included in the comprehensive study of the Criminal Code is the review of criminal procedure. In fiscal year 1992-93, the Commission will publish the second title of the first volume of the new Code of Criminal Procedure (Processing of Suspects), and the second volume of the new Code of Criminal Procedure (Trial Process) will be under way. The delay in preparing these reports is due to the writing of the two reports on aboriginal peoples and multicultural groups. Various working papers dealing with the trial process should also be published. It will also continue its work on the third volume (Appeal Process and Judicial Review). In fiscal year 1990-91, the first title of the first volume of the new Code of Criminal Procedure was published by the Commission. One working paper was also published. The Commission has also been requested by the Minister of Justice pursuant to subsection 12(2) of the Law Reform Commission Act to give special priority to a study of the Criminal Code and related statutes that assess the extent to which our laws ensure that (a) Aboriginal peoples, and (b) members of cultural or religious minorities have equal access to justice and are treated equitably and with respect. A first report on aboriginal peoples was published in 1991-92. The Commission expects to spend approximately $1,020,000 for the comprehensive study and this amount includes the reports on Aboriginal peoples and multicultural groups.

- to continue research in progress for the Protection of Life Project on pressing issues raised by modern technology in the field of medical law. 1992-93 should see the publication of working papers including: medical screening in the workplace, the patenting of life forms and the testing of new drugs. The Project will also review reports and working papers in order to adapt them to the interest and needs of the '90s. The Commission will allocate $335,000 for this Project (see figure 5, page 19); in 1990-91, research continued in the area of medical law (Transfer of Organs and Tissues, Drug Testing on Humans, Medical Screening in the Workplace). The Project required $364,000.

- to continue ongoing research in the field of Administrative Law. In 1992-93, this research will concentrate primarily on topics such as the establishment of a Council of Administrative Agencies, Crown liability, class action in the federal arena and the rule of "locus standi" in administrative law. The Commission hopes to publish two working papers: the creation of a federal Ombudsman and the use of financial incentives. Also, the Commission will publish a working paper in environmental law on contaminated lands. An amount of $285,000 will be allocated for this Project (see figure 5, page 19); in fiscal year 1990-91, research was continued in the areas of the creation of a federal ombudsman, financial incentives and a council of administrative agencies. A new study was initiated on The determination of refugee status in Canada: A review of the procedure. This Project expended $322,000 on its research activities.

- to continue as the need arises, to study small but significant items of legal reform under the umbrella of "Modernization of Statutes" at a minimal cost; funding will amount to approximately $40,000 (see figure 5, page 19).

2. **Summary of Financial Requirements**

Figure 1: Financial Requirements

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Change
Law Reform Commission of Canada	4,822	4,862	(40)
Person-years*: Controlled by TB	36	36	–
Other	5	4	1
	41	40	1

* See figure 8, page 23 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The Financial requirements for 1992-93 are $40,000 lower than 1991-92 forecast of expenditures. The reduction comes as a result of the federal government's public service restraint policy.

B. Review of Financial Performance

Figure 2: 1990-91 Financial Performance

(thousands of dollars)	1990-91 Actual	1990-91 Main Estimates	1990-91 Change
Law Reform Commission of Canada	4,781	4,841	(60)
Person-years*: Controlled by TB	35	36	(1)
Other	3	5	(2)
	38	41	(3)

* See figure 8, page 23 for additional information on person-years.

Explanation of Change: The underutilization of 3 person-years is for the most part attributable to delays in appointments.

C. Background

1. Mandate

The Commission's mandate and main objective is contained in the Law Reform Commission Act: "to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of

Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform, including, without limiting the generality of the foregoing,

(a) the removal of anachronisms and anomalies in the law;

(b) the reflection in and by the law of the distinctive concepts and institutions of the common law and civil law legal systems in Canada, and the reconciliation of differences in the expression and application of the law arising out of those concepts and institutions;

(c) the elimination of obsolete laws; and

(d) the development of new approaches to and new concepts of the law in keeping with and responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of that society."

2. Program Objective

The objective of the Law Reform Commission of Canada is to study and keep under review on a continuing and systematic basis the statutes and other laws comprising the laws of Canada with a view to making recommendations for their improvement, modernization and reform.

3. Program Description

Almost all of the Commission's research endeavours fall within three major categories: Criminal Law, Protection of Life and Administrative Law. The scope of work in Criminal Law was such that it was best handled as two projects; Substantive Criminal Law and Criminal Procedure. In keeping with its mandate, the Commission has a project called "Ongoing Modernization of Statutes." Under this general heading, the Commission, from time to time, has reviewed various federal statutes which were shown to be unfair, obsolete or in need of modernization.

Reports to Parliament, which contain the final recommendations of the Commission for reform in a particular area, are submitted to the Minister of Justice who, in turn, is required by the Law Reform Commission Act to cause each Report to be laid before Parliament within 15 days of his receiving it, or if Parliament is not then sitting, within 15 days after Parliament next commences sitting.

The Commission also publishes working papers which contain the views of the Commission on a subject at the time of publication. Further consultations are usually held on a working paper before a report is drafted.

A study paper is a background paper published by the Commission but under the author's name.

Criminal Law (Substantive) Project: This Project covers the substance of criminal law i.e. the rules on definitions of offences and the rules on liability, jurisdiction, defences, participation and inchoate crimes. The object of the criminal law review is to recommend to Parliament a modern criminal code (substantive law and procedure) for Canada which truly reflects the contemporary values of Canadian society.

Criminal Law (Procedure) Project: This Project encompasses legal procedures, police prerogatives and powers, as they relate to the investigation, prosecution and trial of offences, as well as the sentencing and appeal processes in criminal matters. It specifies the means by which proscriptions are enforced and punishments imposed.

Protection of Life Project: The focus of this Project is upon the subject of medical law and new technologies. The role of criminal law in protecting health is of particular concern.

Administrative Law Project: The scope of this Project includes studies of the effectiveness of administrative sanctions as well as procedures before administrative tribunals and studies in environmental law.

This Project is studying not only the operation of federal agencies but also the relationship between law and administration. It also seeks to shed light on the conditions enabling federal administrative law to facilitate the administrative action of federal institutions.

4. **Program Organization for Delivery**

Activity Structure: The Commission has one activity which is synonymous with the Program.

Organization Structure: The Commission proper comprises five members: the President, the Vice-President and three Commissioners, all full-time and all appointed by the Governor-in-Council. The President is named in the Law Reform Commission Act as the Chief Executive Officer of the Commission and, accordingly, is responsible for all aspects of policy direction, and execution of the Commission's activities both in the research program and in its administrative functions. The Vice-President is empowered to act in the same capacity in the absence of the President. All Commissioners, including the President and Vice-President are fully involved in the research program and all publications and recommendations for reform action are given consideration by the Commissioners in plenary meetings. The President, Vice-President and three Commissioners have direct responsibility for direction and supervision of the specific Projects with the President exercising general supervision over the whole Program.

The Commission Secretary, the senior public servant, reports directly to the President. He acts as adviser to the President on

matters of policy and the formulation and execution of the research program, and related public consultation programs; he sets and monitors the standard of language used in Commission publications and correspondence, provides expert advice on the subject of the Commission's relations with other government organizations and with the public at large, and exercises a general direction over administrative policy matters.

Eleven person years are required to provide support services for the members and the office of the Secretary. These resources, together with the Secretary, are included in the overall $2.12 million research budget.

The Director of Operations, who controls a staff of 23 and a budget of $2.062 million, reports to the Secretary of the Commission. In consultation with the Secretary, he is responsible for formulation of administrative policy, for financial planning and control, and for the overall efficiency of the personnel management system and such supporting facilities as the library, text processing, records and accounts.

The Director of Legal Writing and Publications reports to the Secretary of the Commission. In consultation with the Secretary, he is responsible for all aspects of the publication of the Commission's papers (reports, working papers, study papers). This includes the translation of the texts, reference research, as well as the editing and printing of the documents. A staff of 7 and a budget of $640,000 has been allocated to the Legal Writing and Publications Directorate.

The distribution of resources by organization is depicted in figure 3, page 12.

In addition to its allotment of 41 person-years, the Commission engages the services of a varying number of consultants under contract for research in law, in accordance with subsection 7(2) of the Law Reform Commission Act. These consultants are hired either on a full-time basis (i.e. 1-2 year contract) or part time (i.e. firm price or per diem rate). Their services are provided to Research Projects in accordance with their area of specialization (i.e. criminal law, environmental law, human rights, etc.). Senior consultants engaged as Project Coordinators ensure the management of all consultants' research activities. The total number of days worked by consultants on various projects in 1991-92 will equate to approximately 37 person years utilization. For 1992-93 a 36 person year utilization is projected (see figure 5, page 19. The Coordinators and full-time consultants are evaluated by the administrative committee of the Commission (composed of the President, the Secretary and the Director of Operations). The part-time consultants are evaluated by their Coordinator during the execution of their contract and upon completion of their work. An evaluation report must be filed with the consultants' final report.

Figure 3: 1992-93 Resources by Organization/Activity
(thousands of dollars)

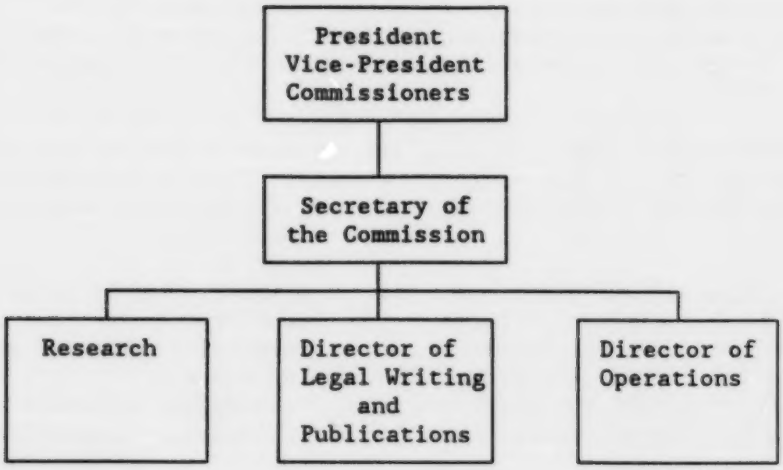

				Total
Law Reform Commission of Canada	2,120	640	2,062	4,822
Person-years*	11	7	23	41

* See figure 8, page 23 for additional information on person-years.

D. Planning Perspective

1. External Factors Influencing the Program

The Commission's program is in large part influenced by the following factors:

Legal Research: Basic research in most fields of law is, at best, a complex undertaking which is difficult to measure in terms of time requirements. Historical analyses and case studies are required, both of Canadian and foreign jurisdictions, and more often than not without the benefit of appropriate statistical data. Yet, thorough research is necessary for the Commission to arrive at reform proposals which are sound in law, an improvement over the present law, and suited to the Canadian society of today. An example of this is the recently initiated study on Constitutional Perspectives and Aboriginal Aspirations and the study on New Reproductive Technologies.

Legislation and Judicial Interpretation: The Program is governed by the Law Reform Commission Act which directs that new approaches to, and new concepts of, the law be developed in keeping with and being responsive to the changing needs of modern Canadian society and of individual members of society. The Commission is like the radar of Parliament, transmitting early warnings about the need for action in amending the law. New legislation, in particular fundamental laws such as the Constitution and the Canadian Charter of Rights and Freedoms, directly affects the content and nature of the Program's endeavours. Major decisions by the appeal courts, in particular the Supreme Court of Canada, influence research activities and may cause a revision of work which is already at an advanced stage. As well, law reform in other jurisdictions, including abroad, must be monitored and taken into account. This is facilitated to some degree through a scheme of exchange of research papers between law reform agencies around the world. The Commission serves as a bridge carrying ideas from the judiciary to Parliament, from the legal profession to Parliament, from scholars to Parliament and from the people to Parliament.

Public Standards: The changing values and standards of Canadian society in general, and the individual in particular, have a direct impact upon the nature and content of the Program. New technologies such as biotechnology and computer technology affect physical life and the quality of life. Such changes are made known to the Commission through a systematic and thorough program of consultation involving both federal and provincial governments, the judiciary, the legal and other professions, the law enforcement authorities, public interest groups and the general public. The growing demand for consultation has a direct effect on the cost of publications, travel and related expenses.

New Government Policies: Government policy with respect to the purpose and principles of criminal law in Canadian society has a direct and profound bearing on the Commission's work in that field of law.

2. Initiatives

As was the case in the past fiscal year, initiatives planned for 1992-93 will include a study which will assess the extent to which the laws ensure that Aboriginal peoples and members of cultural or religious minorities have equal access to justice and are treated equitably and with respect. A first report on Aboriginal peoples was published in 1991-92. A second report should be published in the fall of 1992. Please refer to Highlights, page 6, for further information.

The Commission will be pursuing its initiative on the diversification of the consultation process coupled with an intensification of public participation in law reform. The intent is to seek views of both private and public sectors on attendance and participation in the consultative process.

3. Update on Completed Initiatives

In 1990-91, the Commission released a total of 5 publications, including 2 reports, 1 working paper and 2 study papers. These publications cost $224,300 in total, which was within budget. The results of specific 1990-91 initiatives follow:

- Commission members participated in many national and international meetings this year, e.g., International Congress of Law and Mental Health, Louvain, Belgium.

- The President testified before the National Assembly of Quebec on the status, role, functions and powers of the ombudsman and more particularly of the Quebec ombudsman.

- In the summer of 1990, the Commission and the Department of Justice jointly prepared a framework document for the study of the General Part of the Criminal Code by a subcommittee of the House of Commons Standing Committee on Justice and Solicitor General.

- In March 1991, the Commission held a press conference for the release of Report 33, Recodifying Criminal Procedure.

- When it released Report 33, the Commission sent out over four thousand questionnaires to the police community and the general public. 15.8% replied, many with extensive comments. Refer to page 17 for further information.

- In November 1990, the Commission presented a brief to the Royal Commission on New Reproductive Technologies based on a working paper on the same subject which is scheduled to be published in the fall of 1992.

- This year, the Commission held consultations with its regular advisory groups and also held special consultations on the following issues: human rights, aboriginal justice, multicultural justice, and immigration and refugee determination process.

- This year, the Commission presented a brief before the Senate Committee on the issue of abortion.

- The Commission regularly produces unpublished background studies for internal use. Often, these efforts are later published in law journals or as part of law books for the benefit of the legal community. This year, members of the Commission published numerous articles in law journals.

E. Program Effectiveness

The Commission has developed Projects designed to conduct research into all aspects of a particular area of law by addressing individual topics in an ordered and logical sequence. From this process the Commission has produced, since 1975, 33 Reports to Parliament dealing with a variety of Criminal Law, Protection of Life, Administrative Law, Family Law and Modernization of Statutes topics. A list of these appears under Other Information at the end of this document (page 24).

Through the Reports to Parliament the Program has an influence in four principal spheres; legislative, judicial, administrative, and public information and education.

Legislative Sphere: Many of the Commission's recommendations set out in its 33 Reports to Parliament issued up to March 1991, have been incorporated in government and private members' bills. Prime examples are the Act to amend the Criminal Code (victims of crime) of 1988, chapter 30, Bill C-43 An Act respecting abortion, Bill C-54 An Act to amend the Criminal Code with respect to the joinder of counts, and recently, Bill C-203 (private member) An Act to amend the Criminal Code (terminally ill persons).

Judicial Sphere: Assisting the judiciary in their decision-making and influencing the courts to advance the law along new paths has been one of the important consequences of the publication of the Law Reform Commission's research and recommendations. Over the years at least 255 reported judgments have cited our publications, including 48 decisions of the Supreme Court of Canada. This year the Law Reform Commission publications were cited in 35 reported cases, including 9 decisions of the Supreme Court of Canada.

Among these is the case of R. v. Chaulk, [1990] 3 S.C.R. 1303, in which the Court considered the nature of the insanity defence as set out in section 16 of the Criminal Code. In his reasons, Mr. Justice Lamer used the definition of the word "defence" in Working Paper 29, The General Part – Liability and Defences (1982), as "any answer which defeats a criminal charge." Other Justices quoted from studies of the Commission.

In another case involving insanity, R. v. Swain (May 2, 1991), the Court considered the constitutionality of subsection 542(2) (now section 614) of the Criminal Code. While Mr. Justice Lamer did not specifically mention any Law Reform Commission publication, his decision follows the spirit of the recommendations set out in Report 5, Mental Disorder in the Criminal Process (1976). In that report the Commission recommended a careful re-examination of the sections of the Criminal Code dealing with mental disorder including an acknowledgement that a mentally disordered person is entitled to the same procedural fairness as any other person.

Working Paper 50, Hate Propaganda (1986) was used by the Supreme Court in 2 cases which dealt with that issue: R. v. Keegstra, [1990] 3 S.C.R. 697, in which the Court considered the constitutional validity of subsection 319(2) of the Criminal Code and Canada (Canadian Human Rights Commission) v. Taylor, [1990] 3 S.C.R. 892.

Our work on the jury was used by the Court in R. v. Sherratt, [1991] 1 S.C.R. 509.

In R. v. Hess; R. v. Nguyen, [1990] 2 S.C.R. 906, the Court ruled that now repealed subsection 146(1) of the Criminal Code, "Intercourse with a female under 14 years old" violates section 7 and cannot be justified under section 1 of the Charter. Madam Justice McLachlin dissented on the grounds that the section could be saved under section 1 of the Charter; when talking about the protection the statutory rape offences offer to young girls and to society in general, she referred to Working Paper 22, Sexual Offences (1978).

R. v. B.(G.), [1990] 2 S.C.R. 3, dealt with the requirement for corroboration of the testimony of an unsworn child witness, as set out in now repealed section 586 of the Criminal Code. Madam Justice Wilson referred to Report 1, Evidence (1975) which expressed the view that the corroboration rule was unnecessary.

In R. v. McKinlay Transport Ltd., [1990] 1 S.C.R. 627, Madam Justice Wilson used as a source the study paper by Neil Brooks and Judy Fudge entitled "Search and Seizure under the Income Tax Act" (1985).

Finally, in R. v. Martineau, [1990] 2 S.C.R. 633, a case concerning "constructive murder," the Court decided that paragraph 213(a) (now paragraph 230(a)) of the Criminal Code, violates the Charter. Madam Justice L'Heureux-Dubé, in her dissenting opinion, stated, "The Charter is not designed to allow this Court to substitute preferable provisions for those already in place in the absence of a clear constitutional violation. Such a task should be reserved for the Law Reform Commission or other advisory bodies."

The increased reliance on the Commission's research and recommendations by Canadian courts reflects, we believe, the courts' respect for and acceptance of the Commission's contribution to judicial decision-making in Canada.

Administrative Sphere: Many of the Commission's views and recommendations lead to administrative changes which are beneficial to the administration of justice, the regulatory process and the citizens of Canada. Although these changes are not easy to monitor, some examples include the more general recourse to discovery in lieu of or in addition to the preliminary inquiry in criminal cases, a practice advocated by the Commission; the implementation of a majority of the Commission's administrative recommendations concerning unemployment

insurance by the department concerned; administrative streamlining by the Bank of Canada in accordance with recommendations by the Commission; early notice of right of appeal to the Federal Court given by the Tariff Board to the party affected by an unfavourable decision; and many suggestions and recommendations taken into account by such agencies as the CRTC, the Immigration Appeal Board, the Public Service Appeal Boards, the Canada Labour Relations Board, the Canadian Transport Commission and the Atomic Energy Control Board, particularly with regard to public participation, and the Department of the Environment in developing a compliance policy. Also, the Commission's recommendations influence attitudes in areas such as the Immigration and Refugee Board procedures. The Commission has also developed a working relationship with the various inspectorates and with the Interdepartmental Committee on Law Enforcement Management in order to improve their procedures. All of these changes were derived from the Commission's working papers and study papers.

In its working paper on Questioning Suspects, the Commission recommended that the questioning of suspects in police stations or prisons be electronically recorded wherever feasible, either by audio-tape or video-tape, as is already being done in several American jurisdictions, with encouraging results. With the cooperation of the Commission, the Halton Regional Police Force underwent a two-year project. It was a success. The Toronto Metropolitan Police and, now the Vancouver Police Department, are also conducting experiments. If the experiments are successful in expediting criminal trials and reducing allegations of police misconduct, it is likely that police practices across Canada will change dramatically in the years ahead, even if legislation is not enacted.

Public Information and Education Sphere:

(a) Media

Very often the only way the general public receives information on the Commission's work is through information communicated to them by the media. The media continue to take interest in the Commission's work. During the 1990-91 period, members of the Commission were interviewed for some 25 broadcasts and 80 more interviews were given for information to be included in the 230 articles that appeared in the print media. During the coming two years, the Commission will be reporting on controversial issues and anticipates an increase in media attention.

(b) Surveys

In June 1991, the Commission surveyed the police and the general public for their comments on Report 33, Recodifying Criminal Procedure, Volume One: Police Powers, Title I: Search and Related Matters. We surveyed 4,300 persons. Approximately 3,300 persons were from the Commission's mailing list of judges, lawyers, academics, government and interest groups, and the general public. The remaining 1,000 were police

officers who were sent questionnaires through the Canadian Police Association. In total, over 730 replies to questionnaires were received, representing a 15.8% return. Two hundred and ninety-five of the returns were from approximately 1,000 police officers who were surveyed, for an average of 30.4%.

(c) Public Receptiveness

The interest shown by the general public in the work of the Commission can be measured, although imperfectly, by the demand for Commission publications. Figure 4 shows the actual and estimated number of requests for publications and/or information as well as publications distributed.

Figure 4: Public Requests for and Distribution of Information and Publications

	Fiscal Year 1992-93 (Forecast)	Fiscal Year 1991-92 (Forecast)	Fiscal Year 1990-91 (Actual)
Requests for Publications and/or Information	(17,040)**	3,885* (22,981)**	19,435
Publications Distribution	(39,600)**	23,159* (39,659)**	21,728

* From April 1, 1991 to October 31, 1991, only one document published.

** These are estimates based on the forecasted number of publications to be published during that fiscal year.

F. Performance Information and Resource Justification

The Commission's research program is executed by consultants under contract, some engaged on a full-time basis and others on a part-time basis. The major Projects, identified in the Program Description, page 9, are expected to require 14 full-time consultants in FY 1992-93, and 50 part-time. These figures are in line with performance and resource utilization for both 1990-91 and 1991-92.

Figure 5, page 19, presents the funding, by Project, for contract services, temporary assistance, and special services which together comprise the major components of research.

Figure 5: Financial Resources by Project

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93		Forecast 1991-92		Actual 1990-91	
	Consultant $	P.Y.	Consultant $	P.Y.	Consultant $	P.Y.
Criminal Law*	1,020	21	885	21	813	16
Protection of Life	335	5	320	4	364	7
Administrative Law	285	4	290	5	322	7
Modernization	40	1	51	1	47	1
New Research Program	230	5	248	6	256	7
	1,800	36	1,794	37	1,802	38

* The Criminal Law Project is divided into two sub-projects, one dealing with the substantive aspects of criminal law and the other dealing with criminal procedure. The total of resources allotted to both sub-projects is shown here.

The continuing reduction in funding has resulted in the Commission having to take steps to improve the efficiency of the operations. Firstly, by combining certain consultation groups in one meeting, and by concentrating the discussion process so that fewer and shorter meetings are held, considerable savings in travel costs are realized. As well, the Commission will be combining some related topics into one publication and is imposing more rigorous limits on the length of texts. Without these measures it would be impossible to maintain the consultation process which is compulsory under the Law Reform Commission Act.

Major outputs of the Law Reform Commission's Program are working papers and reports to Parliament. Working papers are statements of the Commission's law reform research at the time of publication and they contain tentative recommendations for reform in a particular area. Reports contain the final recommendations of the Commission. Figure 6 shows the number of publications planned for release during 1992-93 and 1991-92, as well as the number of titles released during 1990-91.

Figure 6: Publications

Projects	1992-93 Estimated			1991-92 Forecast			1990-91 Actual		
	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports	Study Papers	Working Papers	Reports
Criminal Law									
Substantive	–	1	–	–	–	–	–	–	–
Procedure	–	4	2	–	3	1	–	1	1
Protection of Life	–	3	–	–	1	–	2	–	–
Administrative Law	–	4	–	–	1	–	–	–	–
General	–	–	1	–	–	1	–	–	1
	0	12	3	0	5	2	2	1	2

Criminal Law (Substantive) Project: This Project completed its work in fiscal year 1988-89 on the second volume of the proposed Criminal Code: the draft code contains a recodification of the General Part and the crimes against the person, property, and the natural, social and governmental orders. In fiscal year 1992-93 a working paper on Our Drug Laws should be published.

Performance Update (1990-91): Work continued in areas to be added to Report 31 (tabled in May 1988). In order to complete its review of the Criminal Code, the Project has since been looking at areas such as: sexual offences, prostitution and pornography, intellectual property and drug offences.

Criminal Law (Procedure) Project: Working papers scheduled for publication in 1992-93 are: The Judge in the Conduct of Trial, Costs in Criminal Cases, Remedies, and Sentencing Procedures. The Project will also publish its second report on the Code of Criminal Procedure and the report on multicultural groups and criminal justice.

Performance Update (1990-91): The Project has published the following topics: Report 33, Recodifying Criminal Procedure – Vol. I – Title I and Working Paper 62 – Controlling Criminal Prosecutions: The Attorney General and the Crown Prosecutor.

The Commission published the first title of the first volume of the Code of Criminal Procedure on Police and Investigatory Powers, Report 33 (see previous paragraph). It contains powers of search and seizure, investigative tests, alcohol related offences, electronic surveillance and disposition of seized property. The second title of the first volume of its draft Code of Criminal Procedure (on police powers) is now being put together and will be devoted to the subjects of arrest and release, questioning suspects and pre-trial eyewitness identification (see figure 6 under 1992-93 – Reports).

The remaining volumes of the Code of Criminal Procedure will set out procedures with respect to the trial process, as well as remedies and appeals. They will be published in 1993-94.

Protection of Life Project: In 1992-93, the Project will be addressing questions related to the patenting of life forms, medical screening in the workplace and the testing of new drugs. These titles are expected to be published as working papers.

Performance Update (1990-91): Two study papers were published – Toward a Canadian Advisory Council on Biomedical Ethics and Human Dignity and Genetic Heritage.

Administrative Law Project: Working papers on the following subjects are scheduled for publication in 1992-93: a federal ombudsman for Canada, financial incentives, Crown liability and a paper in environmental law entitled Contaminated Lands.

Section II
Supplementary Information

A. Profile of Program Resources

1. Financial Requirements by Object

Figure 7: Details of Financial Requirements by Object

(thousands of dollars)	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91
Personnel			
Salaries and wages	1,920	1,917	1,857
Contributions to employee benefit plans	307	297	279
	2,227	2,214	2,136
Goods and Services			
Transportation and communications	362	367	440
Information	203	275	109
Professional and special services	1,790	1,794	1,802
Rentals	80	45	41
Purchased repair and upkeep	18	22	37
Utilities, materials and supplies	127	111	157
Other subsidies and payments	2	–	–
	2,582	2,614	2,586
Total operating	4,809	4,828	4,722
Capital	13	34	59
	4,822	4,862	4,781

2. Personnel Requirements

Figure 8: Details of Personnel Requirements

	Person-Years* Controlled by Treasury Board				
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Management	1	1	1	61,500 - 138,300	-
Scientific and Professional	3	3	2	21,000 - 120,100	90,445
Administrative and Foreign Service	9	9	9	15,516 - 72,817	45,041
Technical	2	2	1	16,124 - 73,716	32,859
Administrative	21	21	22	16,356 - 40,768	29,796
	36	36	35		

	Other Person-Years*				
	Estimates 1992-93	Forecast 1991-92	Actual 1990-91	Current Salary Range	1992-93 Average Salary Provision
Senior Levels	5	4	3	44,300 - 165,500	118,400
	5	4	3		

* **Person-Years** – refers to the employment of one person for one full year or the equivalent thereof (for example, the employment of three persons for four months each). A person-year may consist of regular time personnel (whether in Canada or abroad), continuing, full-time, seasonal, term or casual employees, and other types of employees.

Controlled person-years are those subject to the control of Treasury Board. With some exceptions, Treasury Board directly controls the person-years of departments and agencies listed in Schedule I, Parts I and II, of the Public Service Staff Relations Act. Treasury Board does not control person-years related to Ministers' staff appointed pursuant to section 39 of the Public Service Employment Act and all appointments pursuant to an Order in Council. Also, the person-years of some departments and agencies may be excluded from Treasury Board control. Controlled person-years are referred to as "authorized" person-years in Part II of the Estimates.

Other person-years are those not subject to Treasury Board control but disclosed in Part III of the Estimates, on a comparative basis with previous years, in support of the personnel expenditure requirements specified in the Estimates.

Note: The person-year columns display the forecast distribution of the controlled and other person-years for the Program by occupational group. The current salary range column shows the salary ranges by occupational group at October 1, 1989. The average salary provision column reflects the estimated base salary costs including allowance for collective

agreements, annual increments, promotions and merit pay divided by the person-years for the group. Year-to-year comparison of averages may be affected by changes in the distribution of the components underlying the calculations.

3. **Net Cost of Program**

Figure 9: Total Estimated Cost of the Program for 1992-93

(thousands of dollars)	Main Estimates 1992-93	Add* Other Costs	Estimated Total Program Cost 1992-93	1991-92
Ongoing Work of the Law Reform Commission of Canada	4,822	563	5,385	5,467

* Other Costs of $563,000 consist of:

	(in thousands of dollars)
• accommodation received without charge from Public Works	487
• cheque issue and other accounting services received without charge from Supply and Services	4
• employee benefits covering the employer's share of insurance premiums and costs paid by Treasury Board Secretariat: $1,884 per person-year	72

B. **Other Information**

List of Reports to Parliament

From 1971 to 1979, there were 12 Reports transmitted to Parliament. Since then the Commission submitted the following additional reports:

Subject	Date Transmitted To Minister
Advisory and Investigatory Commissions	April 18, 1980
Judicial Review and the Federal Court	April 25, 1980
Criteria for the Determination of Death	April 8, 1981
The Jury	July 28, 1982

Subject	Date Transmitted To Minister
Contempt of Court	August 18, 1982
Obtaining Reasons before Applying for Judicial Scrutiny: Immigration Appeal Board	December 16, 1982
Writs of Assistance and Telewarrants	July 22, 1983
Euthanasia, Aiding Suicide and Cessation of Treatment	October 11, 1983
Investigative Tests: Alcohol, Drugs and Driving Offences	November 10, 1983
Disclosure by the Prosecution	June 15, 1984
Questioning Suspects	November 30, 1984
Search and Seizure	March 22, 1985
Obtaining Forensic Evidence: Investigative Procedures in Respect of the Person	June 12, 1985
Independent Administrative Agencies: A Framework for Decision-Making	October 23, 1985
Disposition of Seized Property	April 24, 1986
Some Aspects of Medical Treatment and Criminal Law	June 12, 1986
Arrest	November 6, 1986
Recodifying Criminal Law: Volume 1	December 3, 1986
Recodifying Criminal Law: Revised and Enlarged Edition of Report 30	May 19, 1988
Our Criminal Procedure	June 21, 1988
Recodifying Criminal Procedure. Volume One: Police Powers. Title I: Search and Related Matters	March 7, 1991

Information on other previously released reports available on request.

C. Topical Index

Administrative Law,	7, 9, 10, 15, 19, 20, 21
Code of Criminal Procedure,	6, 20, 21
Comprehensive Study, Review – Criminal Code,	6, 10, 20
Criminal Law,	6, 9, 10, 11, 13, 19, 20
Criminal Procedure,	6, 9, 10, 14, 17, 19, 20, 21
Environmental Law,	7, 10, 11, 21
Legal Research Consultants,	11, 18, 19
Legislation and Judicial Interpretation,	13, 15
Medical Law,	7, 10
Modernization of Statutes,	7, 9, 15, 19
Protection of Life,	7, 9, 10, 15, 19, 20, 21
Public Receptiveness and Media Attention,	13, 15, 17, 18
Substantive Criminal Law,	6, 9, 10, 19, 20

Commission de réforme du droit du Canada

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Plan de dépenses

Les documents budgétaires

Le Budget des dépenses du gouvernement du Canada est divisé en trois parties. Commençant par un aperçu des dépenses totales du gouvernement dans la Partie I, les documents deviennent de plus en plus détaillés. Dans la Partie II, les dépenses sont décrites selon les ministères, les organismes et les programmes. Cette partie renferme aussi le libellé proposé des conditions qui s'appliquent aux pouvoirs de dépenser qu'on demande au Parlement d'accorder. Dans les documents de la Partie III, on fournit des détails supplémentaires sur chacun des ministères ainsi que sur leurs programmes surtout axés sur les résultats attendus en contrepartie de l'argent dépensé.

Les instructions sur la façon de se procurer ces documents se trouvent sur le bon de commande qui accompagne la Partie II.

©Ministre des Approvisionnements et Services Canada 1992

En vente au Canada par l'entremise des

Librairies associées
et autres libraires

ou par la poste auprès du

Groupe Communication Canada — Édition
Ottawa (Canada) K1A 0S9

N° de catalogue BT31-2/1993-III-24
ISBN 0-660-57006-8

Imprimé sur du papier recyclé

Printed on recycled paper

Budget des dépenses 1992-1993

Partie III

Commission de réforme du droit du Canada

Préface

Conçu pour servir de document de référence, le présent plan de dépenses propose à ses utilisateurs différents niveaux d'information pouvant répondre à leurs besoins propres.

Le document comprend deux sections. La section I présente un aperçu et une description du Programme, des données de base, les objectifs et les perspectives en matière de planification, ainsi que des données sur le rendement qui servent à justifier les ressources demandées. La section II fournit de plus amples renseignements sur les coûts et les ressources ainsi que des analyses spéciales qui permettront au lecteur de mieux comprendre le Programme.

La section I est précédée des autorisations de dépenser provenant de la Partie II du Budget des dépenses et du volume II des Comptes publics. Cette façon de procéder a pour objet d'assurer une certaine continuité avec les autres documents budgétaires et de permettre l'évaluation des résultats financiers du Programme au cours de l'année écoulée.

Ce document permettra au lecteur de trouver facilement les renseignements qu'il cherche. La table des matières expose en détail le contenu de chaque section. En outre, dans tout le document, des renvois permettent au lecteur de trouver de plus amples renseignements sur les postes de dépenses qui l'intéressent particulièrement.

Table des matières

Autorisations de dépenser 4

A. Autorisations pour 1992-1993 – Partie II du Budget des dépenses 4
B. Emploi des autorisations en 1990-1991 – Volume II des Comptes publics 5

Section I
Aperçu du Programme 6

A. Plans pour 1992-1993 et rendement récent 6
   1. Points saillants 6
   2. Sommaire des besoins financiers 8
B. Examen des résultats financiers 8
C. Données de base 9
   1. Mandat 9
   2. Objectif du Programme 10
   3. Description du Programme 10
   4. Organisation du Programme en vue de son exécution 11
D. Perspective de planification 13
   1. Facteurs externes qui influent sur le Programme 13
   2. Initiatives 14
   3. État des initiatives mises à exécution 15
E. Efficacité du Programme 16
F. Données sur le rendement et justification des ressources 20

Section II
Renseignements supplémentaires 24

A. Aperçu des ressources du Programme 24
   1. Besoins financiers par article 24
   2. Besoins en personnel 25
   3. Coût net du Programme 26
B. Autres renseignements 27
C. Index des matières 29

Autorisations de dépenser

A. Autorisations pour 1992-1993 – Partie II du Budget des dépenses

Besoins financiers par autorisation

Crédits (en milliers de dollars)		Budget principal 1992-1993	Budget principal 1991-1992
	Commission de réforme du droit du Canada		
30	Dépenses du Programme	4 515	4 625
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	307	297
	Total de l'organisme	4 822	4 922

Crédits – Libellé et sommes demandées

Crédits (dollars)		Budget principal 1992-1993
	Commission de réforme du droit du Canada	
30	Commission de réforme du droit du Canada – Dépenses du Programme	4 515 000

Programme par activité

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993				Budget principal 1991-1992
	Années-personnes autorisées*	Budgétaire Fonctionnement	Budgétaire Dépenses en capital	Total	
Commission de réforme du droit du Canada	36	4 809	13	4 822	4 922
Années-personnes autorisées en 1991-1992	36				

* Voir le tableau 8, page 25 pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

B. **Emploi des autorisations en 1990-1991 – Volume II des Comptes publics**

Crédits	(dollars)	Budget principal	Total disponible	Emploi réel
	Budgétaire			
	Commission de réforme du droit du Canada			
30	Dépenses du Programme	4 562 000	4 786 793	4 502 092
(L)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	279 000	279 000	279 000
	Total du Programme	4 841 000	5 065 793	4 781 092

Section I
Aperçu du Programme

A. Plans pour 1992-1993 et rendement récent

1. Points saillants

Voici les points saillants du Programme de la Commission de réforme du droit pour l'exercice 1992-1993 et de son rendement récent :

- Poursuivre, conjointement avec le ministère de la Justice et le ministère du Solliciteur général, la révision globale du Code criminel. Voici les sujets qui restent à traiter dans le domaine du droit pénal substantiel : la détermination de la peine et la justice préventive. De plus, la Commission prêtera main-forte à un sous-comité du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général dans ses travaux sur la partie générale du Code criminel. Cette étude a été annoncée en janvier 1990 par le ministre de la Justice en poste à ce moment-là. La Commission a entrepris une nouvelle étude des infractions en matière de stupéfiants. Au cours de l'exercice 1990-1991, la Commission a poursuivi ses travaux sur des sujets non encore traités dans son projet de code pénal : les infractions sexuelles, la prostitution et la pornographie, la propriété intellectuelle (protection de l'information) et les infractions en matière de stupéfiants.

- La révision globale du Code criminel comporte également l'étude de la procédure pénale. Au cours de l'exercice 1992-1993, la Commission entend publier le deuxième titre du premier volume de son projet de code de procédure pénale (procédures touchant les suspects) et le deuxième volume (le procès) sera mis en chantier. La préparation de deux rapports, l'un portant sur les peuples autochtones et l'autre sur les groupes multiculturels, a occasionné des retards dans la publication de nos travaux en procédure pénale. La Commission devrait publier également divers documents de travail concernant le déroulement du procès. Elle poursuivra aussi son travail sur le troisième volume (processus d'appel et contrôle judiciaire). Au cours de l'exercice 1990-1991, le premier titre du premier volume a été publié par la Commission ainsi qu'un document de travail. La ministre de la Justice a en outre demandé à la Commission, conformément au paragraphe 12(2) de la Loi sur la Commission de réforme du droit, d'accorder une priorité spéciale à une étude du Code criminel et des lois connexes, en vue de déterminer la mesure dans laquelle nos lois assurent un accès égal à la justice et un traitement empreint d'équité et de respect a) aux peuples autochtones et b) aux membres des minorités culturelles ou religieuses. Un premier rapport sur les peuples autochtones a été publié au cours de l'exercice 1991-1992. La Commission estime à environ 1 020 000 $

la somme qu'elle aura consacrée à la révision globale, y compris les rapports sur les peuples autochtones et les groupes multiculturels.

- Poursuivre les travaux en cours de la Section de recherche sur la protection de la vie sur les questions pressantes soulevées par la technologie moderne en droit médical. La Commission compte publier durant l'exercice 1992-1993 divers documents de travail, notamment sur les examens médicaux en milieu de travail, la brevetabilité des formes de vie et l'essai de nouveaux médicaments. La Section de recherche mettra à jour certains rapports et documents de travail afin de les adopter aux intérêts et aux besoins des années 1990. La Commission consacrera 335 000 $ à ces travaux (voir le tableau 5, page 21); au cours de l'exercice 1990-1991, la Commission a poursuivi ses recherches dans le secteur du droit médical (le don d'organes et de tissus, l'essai de médicaments sur l'être humain, ainsi que les examens médicaux en milieu de travail). Les besoins de la Section de recherche se sont élevés à 364 000 $.

- Poursuivre les travaux de recherche entrepris dans le domaine du droit administratif. En 1992-1993, ces travaux porteront principalement sur des sujets comme la mise sur pied d'un conseil des organismes administratifs, la responsabilité de l'État, le recours collectif en matière fédérale, et le droit d'être entendu en droit administratif. La Commission espère publier deux documents de travail portant respectivement sur la création d'un ombudsman fédéral et l'utilisation des mesures d'incitation financières. La Commission publiera en outre un document de travail sur la contamination des sols en droit de l'environnement. La Commission consacrera 285 000 $ à ces travaux (voir le tableau 5, page 21); au cours de l'exercice 1990-1991, la Commission a poursuivi ses recherches sur la création d'un ombudsman fédéral, les mesures d'incitation financières et la mise sur pied d'un conseil des organismes administratifs. De nouvelles recherches ont été entreprises sur la révision de la procédure de détermination du statut de réfugié au Canada. Pour ces travaux, la Section de recherche a dépensé 322 000 $.

- Poursuivre, à moindres frais et selon les besoins, l'étude de certaines questions limitées mais néanmoins importantes dans le cadre de la « mise à jour des lois »; environ 40 000 $ seront consacrés à ce type de projets (voir le tableau 5, page 21).

2. Sommaire des besoins financiers

Tableau 1 : Besoins financiers

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Différence
Commission de réforme du droit du Canada	4 822	4 862	(40)
Années-personnes* : contrôlées	36	36	–
autres	5	4	1
	41	40	1

* Voir le tableau 8, page 25 pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : Les besoins financiers pour 1992-1993 sont inférieurs de 40 000 $ aux dépenses prévues pour 1991-1992. Cette réduction est liée à la politique de restriction dans la Fonction publique de l'Administration fédérale.

B. Examen des résultats financiers

Tableau 2 : Résultats financiers en 1990-1991

	1990-1991		
(en milliers de dollars)	Réel	Budget principal	Différence
Commission de réforme du droit du Canada	4 781	4 841	(60)
Années-personnes* : contrôlées	35	36	(1)
autres	3	5	(2)
	38	41	(3)

* Voir le tableau 8, page 25 pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

Explication de la différence : La non-utilisation de trois années-personnes est en majeure partie attribuable à la lenteur des processus de classification et de dotation.

C. Données de base

1. Mandat

Selon les termes mêmes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, « [l]a Commission a pour objets d'étudier et de revoir, d'une façon continuelle et systématique, les lois et autres règles de droit qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, moderniser et réformer, et notamment en vue de :

a) supprimer les anachronismes et anomalies du droit;

b) refléter dans le droit les concepts et les institutions distinctes des deux systèmes juridiques du Canada, la common law et le droit civil, et concilier les différences et les oppositions qui existent dans la formulation et l'application du droit par suite des différences entre ces concepts et institutions;

c) supprimer les règles de droit tombées en désuétude;

d) développer de nouvelles méthodes et de nouveaux concepts de droit correspondant à l'évolution des besoins de la société canadienne moderne et des individus qui la composent. »

2. Objectif du Programme

L'objectif de la Commission de réforme du droit du Canada consiste à étudier et revoir, de façon continuelle et systématique, les lois et autres textes législatifs qui constituent le droit du Canada, en vue de faire des propositions pour les améliorer, les moderniser et les réformer.

3. Description du Programme

Pour la plus grande partie, les travaux de recherche de la Commission appartiennent à trois catégories principales : le droit pénal, la protection de la vie et le droit administratif. L'ampleur de la tâche en droit pénal a suscité la division des travaux en deux sections de recherche : le droit pénal substantiel et la procédure pénale. Conformément à son mandat, la Commission a également mis sur pied une section sur « la mise à jour des lois ». Dans le cadre de ce projet, la Commission a effectué de façon sporadique la révision de diverses lois fédérales jugées injustes ou désuètes, ou qui avaient besoin d'être modernisées.

Les rapports au Parlement, qui contiennent les recommandations finales de la Commission dans un domaine donné, sont soumis au ministre de la Justice qui est tenu, en vertu de la Loi sur la Commission de réforme du droit, de les déposer au Parlement dans les quinze jours qui suivent la date où il les a reçus ou, si le Parlement ne siège pas à ce moment-là, dans les quinze jours du début de la session suivante.

La Commission publie également des documents de travail qui exposent le point de vue de la Commission sur un sujet au moment de la publication. Avant de rédiger un rapport, la Commission effectue habituellement des consultations à partir du document de travail.

Le document d'étude est une étude de fond que la Commission publie au nom de l'auteur.

Section de recherche en droit pénal (droit substantiel) : Cette section de recherche étudie les règles de fond du droit pénal, c'est-à-dire la définition des infractions et les règles régissant la responsabilité, la compétence, les moyens de défense, la participation et les infractions inchoatives. La révision du droit pénal vise à recommander au Parlement, à l'intention des Canadiens, un code pénal moderne (englobant le droit substantiel et la procédure) qui reflète véritablement les valeurs de la société canadienne contemporaine.

Section de recherche en droit pénal (procédure) : Les travaux de cette section de recherche portent sur les procédures judiciaires, les prérogatives et les pouvoirs de la police en ce qui concerne les enquêtes, les poursuites et les procès en matière pénale, de même que les processus de détermination de la peine et d'appel. Elle a également

pour rôle de préciser les moyens par lesquels les interdictions sont mises en œuvre et les peines infligées.

Section de recherche sur la protection de la vie : Cette section de recherche effectue principalement des recherches touchant le droit médical et l'évolution technologique. Le rôle du droit pénal dans la protection de la santé présente une importance particulière à cet égard.

Section de recherche en droit administratif : Cette section de recherche étudie notamment l'efficacité des sanctions administratives ainsi que la procédure devant les tribunaux administratifs et le droit de l'environnement.

Cette section de recherche étudie non seulement le fonctionnement des organismes fédéraux, mais aussi les liens entre le droit et l'administration. Elle a aussi pour mission de mettre en lumière les conditions permettant au droit administratif fédéral d'être au service de l'action administrative des organismes fédéraux.

4. Organisation du Programme en vue de son exécution

Structure des activités : La Commission n'a qu'une activité, laquelle s'identifie au Programme lui-même.

Organisation : La Commission proprement dite comprend cinq membres : le président, le vice-président et trois commissaires. Ils exercent leurs fonctions à temps plein, et tous sont nommés par le gouverneur en conseil. Aux termes de la Loi sur la Commission de réforme du droit, le président est le fonctionnaire administratif en chef; il est donc responsable de l'orientation des politiques et de la réalisation des activités liées tant au programme de recherche qu'aux fonctions administratives de la Commission. En l'absence du président, la présidence est assumée par le vice-président. Tous les commissaires, y compris le président et le vice-président, participent pleinement aux travaux du programme de recherche. Toutes les publications et recommandations de réforme sont examinées par les commissaires en séance plénière. Le président, le vice-président et chacun des trois commissaires surveillent et dirigent les travaux d'une section de recherche. Le président assure la direction globale du Programme.

Le secrétaire de la Commission, fonctionnaire principal, relève directement du président. Il conseille celui-ci sur les grandes orientations ainsi que sur l'élaboration et l'exécution du programme de recherche et des programmes de consultation publique s'y rattachant. Il établit et contrôle les normes linguistiques applicables aux publications et à la correspondance de la Commission. Il agit à titre d'expert-conseil en ce qui concerne les relations de la Commission avec les autres organismes gouvernementaux et le grand public, et il assure la direction générale en matière de politique administrative.

Onze années-personnes sont nécessaires pour fournir un service de soutien aux membres de la Commission et au bureau du Secrétaire. Ces ressources ainsi que le Secrétaire font partie du budget global de recherche de 2,12 $ millions.

Le directeur des opérations, qui a sous ses ordres 23 fonctionnaires et qui contrôle un budget de 2,062 $ millions, relève du secrétaire de la Commission. En consultation avec ce dernier, il est chargé de l'élaboration de la politique administrative, de la planification financière et de son contrôle. Il assure le fonctionnement global du système de gestion du personnel et des services de soutien tels que la bibliothèque, le traitement de texte, les archives et la comptabilité.

Le directeur de la rédaction et des publications relève du secrétaire de la Commission. En collaboration avec celui-ci, il s'occupe de tous les aspects de la publication des documents de la Commission (rapports, documents de travail, documents d'étude), notamment, de la traduction des textes, de la vérification des renseignements bibliographiques, ainsi que de la révision et de l'impression des documents. La Direction de la rédaction et des publications compte un personnel de 7 personnes et un budget de 640 000 $.

La répartition des ressources au sein de l'organisation figure au tableau 3, page 13.

Outre les 41 années-personnes dont elle dispose, la Commission engage à titre contractuel un nombre variable de chargés de recherche, en conformité avec le paragraphe 7(2) de sa loi constitutive. Ces chargés de recherche sont engagés à temps plein (contrat d'une durée d'un an ou deux) ou à temps partiel (rémunération forfaitaire ou suivant un taux quotidien). Leur domaine de spécialisation détermine la section de recherche pour laquelle ils effectuent des travaux (droit pénal, droit de l'environnement, droits de la personne, etc.). Des chercheurs chevronnés, engagés à titre de coordonnateurs des sections de recherche, assurent la gestion de l'ensemble des travaux de recherche. Le total des journées de travail des chargés de recherche pendant l'exercice 1991-1992 correspondra à une utilisation d'environ 37 années-personnes. Pour l'exercice 1992-1993, ce chiffre devrait être de 36 années-personnes (voir le tableau 5, page 21. Le Comité administratif de la Commission (constitué du président, du secrétaire et du directeur des opérations) évalue le travail des coordonnateurs et des chargés de recherche à temps plein. Quant aux chargés de recherche à temps partiel, leur travail est évalué par leur coordonnateur pendant l'exécution et à la fin du contrat. Le rapport final des chargés de recherche doit être accompagné d'un rapport d'évaluation.

Tableau 3 : Ressources par organisation et par activité pour 1992-1993 (en milliers de dollars)

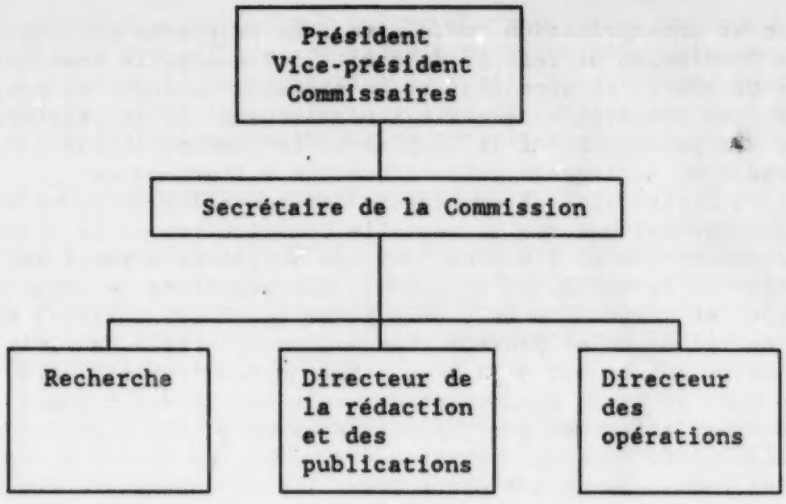

				Total
Commission de réforme du droit du Canada	2 120	640	2 062	4 822
Années-personnes*	11	7	23	41

* Voir le tableau 8, page 25 pour de plus amples renseignements sur les années-personnes.

D. Perspective de planification

1. Facteurs externes qui influent sur le Programme

Le Programme de la Commission est en grande partie influencé par les facteurs suivants :

Recherche juridique : La recherche fondamentale dans la plupart des secteurs du droit constitue une entreprise pour le moins complexe, et le temps requis à cette fin est difficile à évaluer. Il s'agit notamment d'effectuer des analyses historiques et jurisprudentielles, en ce qui concerne le droit tant canadien qu'étranger, et cela doit se faire la plupart du temps sans l'apport de données statistiques adéquates. Pourtant, il est indispensable que la Commission effectue des recherches approfondies si elle veut parvenir à faire des propositions de réforme qui soient bien fondées en droit, qui constituent une amélioration par rapport au droit actuel et qui soient adaptées à la société canadienne

moderne. À titre d'exemple, citons l'étude entreprise récemment sur les perspectives constitutionnelles et les aspirations des autochtones et l'étude sur les nouvelles techniques de reproduction.

Législation et interprétation judiciaire : Le Programme est régi par la Loi sur la Commission de réforme du droit, qui charge la Commission d'élaborer de nouvelles approches et de nouveaux concepts de droit, afin de répondre aux attentes sans cesse renouvelées de la société canadienne moderne et des personnes qui la composent. La Commission est en quelque sorte le radar du Parlement : elle l'avertit à l'avance des modifications législatives à envisager. Les nouvelles lois, notamment les lois fondamentales comme la nouvelle Constitution et la Charte canadienne des droits et libertés, ont une incidence directe sur l'orientation et la nature du Programme. Les décisions importantes des cours d'appel et surtout de la Cour suprême du Canada influent sur les activités de recherche et peuvent éventuellement exiger la révision d'un projet en cours qui en est déjà à un stade avancé. Par ailleurs, la Commission doit se tenir au courant et tenir compte des travaux de réforme du droit effectués par les provinces et à l'étranger. Cette tâche est facilitée dans une certaine mesure par un plan d'échange de documents de recherche auquel participent les organismes de réforme du droit du monde entier. La Commission transmet au Parlement le point de vue de la magistrature, de la profession juridique, des universitaires et de la population.

Normes sociales : Le changement des valeurs et des normes de la société canadienne en général et des personnes qui la composent a un effet direct sur la nature et l'orientation du Programme. Les nouvelles disciplines telles que la biotechnologie et l'informatique ont une incidence sur la vie humaine et la qualité de la vie. La Commission prend connaissance de ces changements grâce à un programme de consultation systématique et approfondi qui s'adresse aux gouvernements fédéral et provinciaux, à la magistrature, aux avocats et aux membres d'autres professions, aux organismes chargés de l'application de la loi, aux groupes d'intérêt public et au public en général. Le public demande de plus en plus à être consulté, ce qui a un effet direct sur le coût des publications, des déplacements et des frais connexes.

Nouvelles politiques publiques : La politique du gouvernement concernant l'objet et les principes du droit pénal dans la société canadienne a une incidence directe et profonde sur les travaux de la Commission dans ce domaine du droit.

2. Initiatives

Les initiatives prévues pour 1992-1993, comme c'était le cas de l'exercice financier écoulé, comportent une analyse en vue de déterminer la mesure dans laquelle les textes de loi assurent un accès égal à la justice et un traitement empreint d'équité et de respect aux autochtones et aux membres de minorités culturelles et religieuses. Un premier

rapport sur les peuples autochtones a été publié en 1991-1992 et un deuxième est prévu pour l'automne 1992. Pour de plus amples renseignements, voir les Points saillants, page 6.

La Commission poursuivra les initiatives ayant trait à la diversification des méthodes de consultation, de même qu'à une intensification de la participation du public à la réforme du droit, dans le but de sonder les secteurs privés et publics sur leur présence et leur participation aux méthodes de consultation.

3. État des initiatives mises à exécution

Au cours de l'exercice 1990-1991, la Commission a fait paraître en tout cinq publications, soit deux rapports, un document de travail et deux documents d'étude. Ces publications ont coûté au total 224 300 $, ce qui est conforme aux prévisions. Voici les résultats des initiatives particulières prises en 1990-1991 :

- Les membres de la Commission ont participé à plusieurs rencontres nationales et internationales au cours de l'année : Congrès internationale du droit et de la santé, Louvain, Belgique.

- Le Président a comparu devant l'Assemblée nationale du Québec au sujet du statut, du rôle, des fonctions et des pouvoirs de l'ombudsman en général et de l'ombudsman québécois en particulier.

- À l'été 1990, la Commission a préparé, conjointement avec le ministère de la Justice, un document cadre pour l'examen de la partie générale du Code criminel par un sous-comité du Comité permanent de la Justice et du Solliciteur général.

- En mars 1991, la Commission a tenu une importante conférence de presse sur la publication du rapport nº 33, intitulé Pour une nouvelle codification de la procédure pénale.

- À l'occasion de la publication du rapport nº 33, la Commission a envoyé plus de quatre mille questionnaires aux corps policiers et au grand public. Parmi les répondants, 15,8 % nous ont retourné le questionnaire, et dans certains cas, des commentaires approfondis, voir la page 19 pour de plus amples informations.

- En novembre 1990, la Commission a fait une présentation à la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction, sur la base d'un document de travail (à paraître à l'automne 1992) sur le même sujet.

- Cette année, en plus de rencontrer les groupes consultatifs réguliers, la Commission a également tenu des séances spéciales de consultation sur les sujets suivants : les droits de la personne, la justice pénale et les peuples autochtones, la

justice pénale et les groupes multiculturels, ainsi que l'immigration et le processus de détermination du statut de réfugié.

- Cette année, la Commission a présenté une étude au Comité du Sénat sur l'avortement.

- Il arrive souvent que la Commission prépare des documents de fond inédits dont elle tire profit. Par la suite, ces travaux sont souvent publiés dans des revues ou des monographies pour en faire profiter la communauté juridique. Cette année, les membres de la Commission ont publié de nombreux articles dans des revues juridiques.

E. Efficacité du Programme

La Commission a établi des sections de recherche dont le but est d'étudier tous les aspects d'un domaine particulier du droit, et qui doivent, à cette fin, traiter successivement de sujets distincts suivant un ordre logique. Grâce à ce processus, depuis 1975, la Commission a présenté au Parlement 33 rapports portant sur différents sujets liés au droit pénal, à la protection de la vie, au droit administratif, au droit de la famille et à la mise à jour des lois. On en trouvera la liste sous la rubrique « Autres renseignements », à la fin du présent document (page 27).

Grâce aux rapports au Parlement, le Programme a une influence sur les plans législatif, judiciaire et administratif, et sur le plan de l'information au public et l'éducation.

Le plan législatif : Bon nombre des recommandations faites par la Commission dans les 33 rapports présentés au Parlement jusqu'en mars 1991 ont été incorporées aux projets de loi présentés par le gouvernement et les députés. La Loi modifiant le Code criminel (victimes d'actes criminels) de 1988 (chapitre 30), le projet de loi C-43 concernant l'avortement, le projet de loi C-54, la Loi modifiant le Code criminel (réunion de chefs d'accusation) et, récemment, le projet de loi C-203 (privé), la Loi modifiant le Code criminel (personnes en phase terminale) en sont des exemples éloquents.

Le plan judiciaire : Un des effets non négligeables de la publication des travaux de recherche et des recommandations de la Commission est d'aider les juges à rendre leurs décisions et d'orienter les tribunaux vers de nouvelles voies. Au fil des ans, pas moins de 255 jugements publiés, parmi lesquels nous avons relevé 48 arrêts de la Cour suprême, citent des documents de la Commission. Cette année, 35 décisions publiées, dont neuf arrêts rendus par la Cour suprême du Canada, font référence aux travaux de la Commission.

Parmi ces décisions, on compte l'affaire R. c. Chaulk, [1990] 3 S.C.R. 1303, dans laquelle la Cour a examiné la nature de l'aliénation mentale comme moyen de défense au sens de l'article 16 du Code criminel. Pour en arriver à sa décision, le juge Lamer s'est inspiré de la définition du terme « moyen de défense » figurant dans le document de travail n° 29, intitulé Partie générale – Responsabilité et moyens de défense (1982), soit « un argument qu'une personne peut opposer à une accusation criminelle ». Les autres juges ont cité des études de la Commission.

Dans une autre affaire concernant l'aliénation mentale, R. c. Swain (2 mai 1991), la Cour a examiné la constitutionnalité du paragraphe 542(2) du Code criminel (devenu l'article 614). Bien que le juge Lamer n'ait pas précisé de quelle publication de la Commission il s'était inspiré, sa décision reflète les recommandations du rapport n° 5, intitulé Désordre mental dans le processus pénal (1976). La Commission avait recommandé dans ce rapport, que les dispositions du Code criminel qui traitent des troubles mentaux soient revues en profondeur et qu'il soit reconnu qu'une personne souffrant de troubles mentaux a le droit aux mêmes garanties procédurales que n'importe quelle autre personne.

La Cour suprême s'est inspirée de notre document de travail n° 50, intitulé La propagande haineuse, dans deux arrêts ayant trait à ce sujet, soit l'arrêt R. c. Keegstra, [1990] 3 R.C.S. 697, dans lequel la Cour a examiné la validité constitutionnelle du paragraphe 319(2) du Code criminel, et l'arrêt Canada (Commission des droits de la personne) c. Taylor, [1990] 3 R.C.S. 892.

La Cour a fait référence à nos travaux sur le jury dans l'arrêt R. c. Sherratt, [1991] 1 S.C.R. 509.

Dans l'arrêt R. c. Hess ; R. c. Nguyen, [1990] 2 R.C.S. 906, la Cour a déclaré que le paragraphe 146(1) du Code criminel, « Rapports sexuels avec une personne du sexe féminin âgée de moins de 14 ans », contrevenait à l'article 7 de la Charte et ne pouvait se justifier au regard de l'article premier de ce même texte. Madame la juge McLachlin dans les motifs de sa dissidence, a fait valoir que la disposition pouvait se justifier au sens de l'article premier. Elle a fait référence à notre document de travail n° 22, Infractions sexuelles (1978), pour expliquer la protection accordée aux jeunes filles et à la société en général par les textes d'incrimination liés au détournement de mineures.

Dans l'arrêt R. c. B.(G.), [1990] 2 R.C.S. 3, la corroboration du témoignage d'un enfant non rendu sous serment a été examinée à la lumière de l'exigence imposée par l'article 586 (maintenant abrogé) du Code criminel. Madame la juge Wilson a cité notre rapport n° 1, La preuve (1975), dans lequel la Commission était d'avis que la règle de la corroboration n'était pas nécessaire.

Dans l'arrêt R. c. McKinlay Transport Ltée, [1990] 1 R.C.S. 627, Madame la juge Wilson s'est inspirée d'un document d'étude de Neil Brooks et de Judy Fudge, Les fouilles, les perquisitions et les saisies en matière fiscale (1985).

Enfin, dans l'affaire R. c. Martineau, [1990] 2 S.C.R. 633, où il était question du meurtre par détermination de la loi, la Cour a décidé que le paragraphe 213a) du Code criminel (devenu le paragraphe 230a)) contrevenait à la Charte. Madame la juge L'Heureux-Dubé, dans son opinion dissidente, a expliqué : « La Charte n'a pas pour but de permettre à notre Cour de substituer des dispositions qu'elle préfère à celles qui existent déjà, s'il n'y a pas violation claire de la Constitution. Ce rôle devrait être réservé à la Commission de réforme du droit ou à d'autres organismes consultatifs. »

On voit donc que les tribunaux canadiens s'inspirent de plus en plus des travaux et recommandations de la Commission. Il faut en conclure que la contribution de cet organisme à l'administration de la justice est tenue en haute estime.

Le plan administratif : Bon nombre des opinions et recommandations exprimées par la Commission ont entraîné des changements administratifs qui ont eu un effet bénéfique sur l'administration de la justice, le processus de réglementation et les citoyens canadiens. Il n'est pas toujours facile de déceler de tels changements. Cependant, on peut citer, à titre d'exemple, le recours accru à la communication de la preuve au lieu ou en plus de l'enquête préliminaire en matière pénale, pratique préconisée par la Commission; la mise en vigueur de la majorité des recommandations de nature administrative de la Commission au sujet de l'assurance-chômage, par le ministère concerné; la simplification des règles administratives de la Banque du Canada, conformément aux recommandations de la Commission; la prompte notification du droit d'appel à la Cour fédérale faite par la Commission du tarif à la partie touchée par une décision défavorable; de nombreuses suggestions et recommandations dont ont tenu compte des organismes tels que le CRTC, la Commission d'appel de l'immigration, les comités d'appel de la Fonction publique, la Commission canadienne des relations de travail, la Commission canadienne des transports, la Commission de contrôle de l'énergie atomique, notamment en ce qui a trait à la participation du public, et le ministère de l'Environnement (élaboration d'une politique d'observation de la réglementation). Signalons enfin que les recommandations de la Commission influent sur les attitudes dans des domaines tels que la procédure suivie par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié. La Commission a aussi établi des rapports de collaboration avec divers régimes d'inspection, et avec le Comité interministériel de gestion de l'application de la loi en vue d'améliorer leurs méthodes. Toutes ces mesures ont été inspirées par des documents de travail ou d'étude de la Commission.

Dans son document de travail portant sur l'interrogatoire des suspects, la Commission recommandait l'enregistrement, sur ruban magnétique ou magnétoscopique, de l'interrogatoire des suspects dans les postes de police ou les prisons, lorsque c'est possible. Plusieurs États américains utilisent déjà cette méthode, avec des résultats encourageants. Avec la collaboration de la Commission, la police régionale de Halton a mis en œuvre un programme de deux ans qui a été couronné de succès. La police de la Communauté urbaine de Toronto et maintenant la police de Vancouver sont également en train de procéder à des essais. Si ces expériences s'avéraient un succès, c'est-à-dire si elles écourtaient les procès criminels et réduisaient le nombre d'accusations d'écart de conduite portées contre les policiers, on assisterait vraisemblablement à une modification radicale des pratiques policières dans l'ensemble du Canada, même sans qu'il soit nécessaire de légiférer à cet effet.

Le plan de l'information au public et de l'éducation :

a) Médias

L'information sur les travaux de la Commission est bien souvent communiquée au grand public par le seul biais des médias. Ceux-ci continuent toujours à s'intéresser aux travaux de la Commission. Au cours de l'exercice 1990-1991, les membres de la Commission ont participé à quelque 25 émissions et à plus de 80 entrevues, lesquelles ont donné lieu à la publication d'environ 230 articles. Au cours des deux prochaines années, la Commission fera rapport sur des sujets controversés et s'attend donc à ce que l'intérêt des médias soit encore plus marqué.

b) Sondages

En juin 1991, la Commission a sondé quelque 4 300 personnes du grand public et des corps policiers pour recueillir leurs commentaires sur le rapport n° 33, Pour une nouvelle codification de la procédure pénale, Volume premier : Les pouvoirs de la police, Titre premier : Fouilles, perquisitions et matières connexes. On compte parmi ces personnes des juges, des avocats, des professeurs, des fonctionnaires, des groupes d'intérêt public et le grand public, soit quelque 3 300 noms qui figurent sur nos listes d'envoi. L'Association canadienne des policiers a également distribué environ 1 000 questionnaires à ses membres. Nous avons reçu plus de 730 réponses en tout, ce qui représente un taux de participation de 15,8 %. Parmi ces répondants, 295 étaient des policiers, ce qui représente un taux de participation de 30,4 % pour ce groupe.

c) L'accueil fait par le public

Il est possible de mesurer, quoique d'une manière imparfaite, l'intérêt du grand public pour les travaux de la Commission, grâce au nombre de demandes relatives aux publications de la Commission. Le tableau 4

montre le nombre réel et estimé de demandes de publications ou d'information ainsi que le nombre de publications distribuées.

Tableau 4 : Demandes du public et distribution d'information et de publications

	Exercice 1992-1993 (Prévu)	Exercice 1991-1992 (Prévu)	Exercice 1990-1991 (Réel)
Demandes de publications ou d'information	(17 040)**	3 885* (22 981)**	19 435
Publications distribuées	(39 600)**	23 159* (39 659)**	21 728

* Du 1er avril 1991 au 31 octobre 1991, un document a été publié.
** Ces nombres estimatifs s'appuient sur le nombre de publications prévues pour l'exercice en question.

F. Données sur le rendement et justification des ressources

Pour la réalisation de son programme de recherche, la Commission a recours aux services de chargés de recherche engagés à titre contractuel, soit à temps plein, soit à temps partiel. Les grandes sections de recherche, définies dans la description du Programme (pages 10-11), auront besoin, selon les prévisions, de 14 chargés de recherche à temps plein et de 50 à temps partiel au cours de l'exercice 1992-1993. Ces chiffres sont conformes au rendement et à l'utilisation des ressources tant pour l'exercice 1990-1991 que pour l'exercice 1991-1992.

Le tableau 5 indique les ressources financières affectées aux sections de recherche pour les services contractuels, l'aide temporaire et les services spéciaux, qui constituent collectivement les principaux éléments du coût de la recherche.

Tableau 5 : Ressources financières par section de recherche

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993		Prévu 1991-1992		Réel 1990-1991	
	Chargés de recherche		Chargés de recherche		Chargés de recherche	
	$	A.-P.	$	A.-P.	$	A.-P.
Droit pénal*	1,020	21	885	21	813	16
Protection de la vie	335	5	320	4	364	7
Droit administratif	285	4	290	5	322	7
Mise à jour des lois	40	1	51	1	47	1
Nouveau programme de recherche	230	5	248	6	256	7
	1 800	36	1 794	37	1 802	38

* La Section de recherche en droit pénal est elle-même divisée en deux sections, la première traitant du droit pénal substantiel et la seconde, de la procédure pénale. Le tableau ci-dessus montre le total des ressources affectées aux deux sections réunis.

La diminution constante des ressources financières dont elle dispose a obligé la Commission à prendre des mesures pour améliorer l'efficacité de son Programme. En premier lieu, elle a décidé de tenir des réunions auxquelles participeraient plusieurs groupes consultatifs à la fois, et elle a concentré le processus de discussion de telle sorte que les réunions soient moins nombreuses et plus courtes; cela permet des économies considérables en frais de déplacement. En outre, la Commission traitera certaines questions connexes dans une même publication et elle fixera des limites plus rigoureuses pour la longueur des textes. À défaut de telles mesures, il serait impossible de poursuivre le processus de consultation auquel la Commission est tenue en vertu de sa loi constitutive.

Les principaux fruits du Programme de la Commission de réforme du droit sont les documents de travail et les rapports au Parlement. Le document de travail est un exposé des recherches de la Commission sur la réforme du droit au moment de la publication et contient des propositions de réforme provisoires dans un domaine particulier. Le rapport énonce quant à lui les recommandations définitives de la Commission. Le tableau 6 indique le nombre de documents dont la publication est prévue pour les exercices 1992-1993 et 1991-1992, de même que le nombre de documents publiés au cours de l'exercice 1990-1991.

Tableau 6 : Publications

Section de recherche	1992-1993 Estimé			1991-1992 Prévu			1990-1991 Réel		
	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports	Documents d'étude	Documents de travail	Rapports
Droit pénal									
Droit substantiel	–	1	–	–	–	–	–	–	–
Procédure	–	4	2	–	3	1	–	1	1
Protection de la vie	–	3	–	–	1	–	2	–	–
Droit administratif	–	4	–	–	1	–	–	–	–
Divers	–	–	1	–	–	1	–	–	1
	0	12	3	0	5	2	2	1	2

Section de recherche en droit pénal (droit substantiel) : Cette section de recherche a terminé pendant l'exercice 1988-1989 ses travaux sur le second volume du projet de code pénal : le projet de code contient une nouvelle codification de la partie générale et des crimes contre la personne, les biens, l'ordre naturel, l'ordre social et l'autorité publique. Au cours de l'exercice 1992-1993, la Commission prévoit publier un document de travail sur la législation en matière de stupéfiants au Canada.

État d'avancement des travaux (1990-1991) : La Section de recherche a poursuivi ses travaux sur les chapitres devant être ajoutés au rapport n° 31 (déposé en mai 1988). En vue de terminer ses travaux de révision du droit pénal, la Section de recherche s'est consacrée aux sujets suivants : les infractions sexuelles, la prostitution et la pornographie, la propriété intellectuelle, de même que les infractions en matière de stupéfiants.

Section de recherche en droit pénal (procédure) : Les documents de travail dont la publication devrait avoir lieu en 1992-1993 portent sur les sujets suivants : le juge et la conduite du procès, les dépens en matière pénale, les voies de recours et le processus de détermination de la peine. La Section de recherche publiera en outre un second rapport sur son projet de code de procédure pénale et le rapport sur les groupes multiculturels et la justice pénale.

État d'avancement des travaux (1990-1991) : La Section de recherche a publié les documents suivants : le rapport n° 33, Pour une nouvelle codification de la procédure pénale – Volume premier – Titre premier, et le document de travail n° 62, Poursuites pénales : Les pouvoirs du procureur général et des procureurs de la Couronne.

La Commission a publié le premier titre du premier volume de son projet de code de procédure pénale, soit le rapport nº 33 (voir le paragraphe précédent); ce titre porte sur la police et les pouvoirs d'enquête. Il traite des pouvoirs de fouille, de perquisition et de saisie, des techniques d'investigation, des infractions liées à l'absorption d'alcool, de la surveillance électronique et de la disposition des choses saisies. La Section de recherche est à assembler le deuxième titre du premier volume de son projet de code de procédure pénale (sur les pouvoirs de la police), qui sera consacré aux sujets suivants : l'arrestation et la mise en liberté, l'interrogatoire des suspects et l'identification par témoin oculaire avant le procès (voir le tableau 6, sous la rubrique 1992-1993 Rapports).

Les autres volumes du code exposeront la procédure régissant le procès, les voies de recours et l'appel, et seront publiés au cours de l'exercice 1993-1994.

Section de recherche sur la protection de la vie : En 1992-1993, cette section de recherche étudiera notamment les questions reliées à la brevetabilité des formes de vie, aux examens médicaux en milieu de travail ainsi qu'à l'essai de nouveaux médicaments. La Commission prévoit publier ces titres sous forme de documents de travail.

État d'avancement des travaux (1990-1991) : La Section de recherche a publié deux documents d'étude : Pour un conseil consultatif canadien d'éthique biomédicale et Dignité humaine et patrimoine génétique.

Section de recherche en droit administratif : On prévoit publier au cours de l'exercice 1992-1993 des documents de travail sur les sujets suivants : la création d'un ombudsman fédéral au Canada, les mesures d'incitation financières, la responsabilité de l'État, ainsi qu'une étude en droit de l'environnement portant sur la contamination des sols.

Section II
Renseignements supplémentaires

A. Aperçu des ressources du Programme

1. Besoins financiers par article

Tableau 7 : Détail des besoins financiers par article

(en milliers de dollars)	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991
Personnel			
Traitements et salaires	1 920	1 917	1 857
Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	307	297	279
	2 227	2 214	2 136
Biens et services			
Transports et communications	362	367	440
Information	203	275	109
Services professionnels et spéciaux	1 790	1 794	1 802
Location	80	45	41
Achat de services de réparation et d'entretien	18	22	37
Services publics, fournitures et approvisionnements	127	111	157
Autres subventions et paiements	2	–	–
	2 582	2 614	2 586
Total des dépenses de fonctionnement	4 809	4 828	4 722
Capital	13	34	59
	4 822	4 862	4 781

2. Besoins en personnel

Tableau 8 : Détail des besoins en personnel

	Années-personnes* contrôlées				
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
Gestion	1	1	1	61 500 – 138 300	–
Scientifique et professionnelle	3	3	2	21 000 – 120 100	90 445
Administration et service extérieur	9	9	9	15 516 – 72 817	45 041
Technique	2	2	1	16 124 – 73 716	32 859
Soutien administratif	21	21	22	16 356 – 40 768	29 796
	36	36	35		

	Autres années-personnes*				
	Budget des dépenses 1992-1993	Prévu 1991-1992	Réel 1990-1991	Échelle des traitements actuelle	Provision pour le traitement annuel moyen 1992-1993
Haute direction	5	4	3	44 300 – 165 500	118 400
	5	4	3		

* L'expression « **année-personne** » désigne l'emploi d'une personne pendant une année complète ou l'équivalent (par exemple, l'emploi de trois personnes pendant quatre mois chacune). Une année-personne peut viser les employés rémunérés au tarif des heures normales (au Canada ou à l'étranger), permanents ou non, à temps plein ou partiel, saisonniers, nommés pour une période déterminée ou occasionnels et les autres types d'employés.

Les **années-personnes** contrôlées sont assujetties au contrôle du Conseil du Trésor. À quelques exceptions près, le Conseil du Trésor contrôle directement le nombre d'années-personnes des ministères et organismes énumérés à l'annexe I des parties I et II de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique. Le Conseil du Trésor ne contrôle pas les années-personnes visant le personnel des ministres nommé en vertu de l'article 39 de la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique, ni aucune des nominations faites en vertu d'un décret. En outre, les années-personnes de certains ministères et organismes peuvent être soustraites au contrôle du Conseil du Trésor. Dans la partie II du Budget des dépenses, les années-personnes contrôlées sont désignées années-personnes « autorisées ».

Les « autres » années-personnes ne sont pas assujetties au contrôle du Conseil du Trésor mais sont divulguées à la partie III du Budget des dépenses, dans un tableau comparatif avec les années précédentes, à l'appui des dépenses en personnel requises énoncées dans le Budget des dépenses.

Nota : Les colonnes concernant les années-personnes montrent la répartition prévue des années-personnes du Programme, contrôlées ou non, par groupe professionnel. La colonne concernant l'échelle des traitements actuelle indique les échelles salariales par groupe professionnel en vigueur le 1er octobre 1989. La colonne visant la provision pour le traitement annuel moyen indique les coûts salariaux estimatifs de base, y compris la provision pour les conventions collectives, les augmentations d'échelon annuelles, les promotions et la rémunération au mérite, divisés par le nombre d'années-personnes du groupe. Les modifications apportées à la répartition des éléments utilisés pour le calcul peuvent influer sur la comparaison des moyennes entre les années.

3. Coût net du Programme

Tableau 9 : Coût total du Programme pour 1992-1993

(en milliers de dollars)	Budget principal 1992-1993	Plus* autres coûts	Coût estimatif total du Programme 1992-1993	1991-1992
Travaux permanents de la Commission de réforme du droit du Canada	4 822	563	5 385	5 467

* Les autres frais de 563 000 $ comprennent :

	(en milliers de dollars)
• Locaux fournis sans frais par Travaux publics	487
• Émission de chèques et autres services comptables fournis sans frais par Approvisionnements et Services	4
• Avantages sociaux des employés constitués de la contribution de l'employeur aux primes des régimes d'assurance et des frais payés par le Secrétariat du Conseil du Trésor; 1 884 $ par année-personne	72

B. Autres renseignements

Liste des rapports au Parlement

De 1971 à 1979, 12 rapports ont été déposés au Parlement. Depuis lors, la Commission a présenté les rapports suivants :

Objet	Date de remise au Ministre
Les commissions consultatives et les commissions d'enquête	18 avril 1980
Le contrôle judiciaire et la Cour fédérale	25 avril 1980
Les critères de détermination de la mort	8 avril 1981
Le jury	28 juillet 1982
L'outrage au tribunal	18 août 1982
L'obtention de motifs avant la formation d'un recours judiciaire : Commission d'appel de l'immigration	16 décembre 1982
Le mandat de main-forte et le télémandat	22 juillet 1983
Euthanasie, aide au suicide et interruption de traitement	11 octobre 1983
Les méthodes d'investigation scientifiques : l'alcool, la drogue et la conduite des véhicules	10 novembre 1983
La communication de la preuve par la poursuite	15 juin 1984
L'interrogatoire des suspects	30 novembre 1984
Les fouilles, les perquisitions et les saisies	22 mars 1985
Les techniques d'investigation policière et les droits de la personne	12 juin 1985
Les organismes administratifs autonomes : Un cadre pour la prise de décisions	23 octobre 1985
La façon de disposer des choses saisies	24 avril 1986
Quelques aspects du traitement médical et le droit pénal	12 juin 1986
L'arrestation	6 novembre 1986

Objet	Date de remise au Ministre
Pour une nouvelle codification du droit pénal : Volume 1	3 décembre 1986
Pour une nouvelle codification du droit pénal : Édition révisée et augmentée du rapport n° 30	19 mai 1988
Notre procédure pénale	21 juin 1988
Pour une nouvelle codification de la procédure pénale. Volume premier : Les pouvoirs de la police. Titre premier : Fouilles, perquisitions et matières connexes	7 mars 1991

On peut obtenir sur demande des renseignements sur les rapports antérieurs.

C. Index des matières

Accueil fait par le public et les médias	15, 16, 18, 19, 20
Chargés de recherche	12, 20, 21
Code de procédure pénale	6, 22, 23
Droit administratif	7, 10, 11, 16, 18, 21, 22, 23
Droit de l'environnement	7, 11, 12, 18, 23
Droit médical	7, 11
Droit pénal	6, 10, 12, 14, 16, 21, 22
Droit pénal substantiel	6, 10, 21, 22
Législation et interprétation judiciaire	14, 16
Mise à jour des lois	7, 10, 16, 21
Procédure pénale	6, 10, 15, 18, 19, 21, 22, 23
Protection de la vie	7, 10, 11, 16, 21, 22, 23
Révision globale du Code criminel	6, 10, 22